



Dessiné par : CALQUÉ PAR : VÉRIFIÉ PAR :	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	
Approuvé par l'architecte L. SAUVAGE	ADMINISTRATION DES BATIMENTS.	
NAMUR, le 19.2.27.	DIRECTION DE NAMUR.	
Approuvé par l'architecte en chef directeur A. ALEXANDRE.	G2.2936.	
NAMUR, le 19.2.27.	FEUILLE 2	
Approuvé pour être annexé au cahier des charges n° de 196.	MODIFICATIONS APPORTÉES.	
Accepté par l'entrepreneur soussigné.	B. G.	PRIX.
	SURFACE.	fr.
	m ² .	

FLORIVAL.
COLLE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE.